

## Commingué

## Le ministère de la santé aux abonnés absents sur les revendications et attentes des agents de la fonction publique hospitalière

Vendredi 18 novembre, la Fédération FO des personnels des Services Publics et de Santé est intervenu au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière sur plusieurs dossiers « en souffrance » et qui méritent des réponses urgentes de la part de notre ministère de tutelle (Cf : déclaration FO au CSFPH du 18 novembre 2022). Toutes nos revendications n'ont pu être exposées tant elles sont nombreuses ; par ailleurs, le CSFPH avait d'autres points à l'ordre du jour dont l'intégration des ambulanciers dans la filière soignante (Cf : communiqué du 21 novembre 2022).

Concernant la reprise des travaux sur les accords du Ségur de la Santé avec, entre autres, la revalorisation du paiement des heures de nuit, des dimanches et jours fériés, les représentants du ministère restent muets. Tout aussi silencieux, lorsque FO les interpelle sur la situation des professionnels non vaccinés et toujours suspendus ou sur le paiement du CTI pour les quelques 3000 agents non encore bénéficiaires de ces 237€ bruts/mois.

Pour FO et tous les personnels concernés par ces problématiques, cette attente interminable est scandaleuse.

Les seules réponses que FO ait obtenues sont :

- d'une part la **parution prochaine d'un arrêté reconduisant** le mode de calcul actuel de **la prime de service** ;
- et d'autre part que **l'extension de l'attribution de la prime de soins intensifs** concernera l'ensemble des soignants de ces services, y compris les ASH.

A ce jour, rien n'est encore paru et FO reste vigilant quant à la rédaction finale de ce texte..., tout comme sa première mouture ou encore celle concernant les urgences en son temps, sans la détermination de FO bien des professionnels en seraient exclus!

Concernant le doublement du paiement du 1<sup>er</sup> mai travaillé, la DGOS a laissé entrevoir devant notre argumentaire juridique une ouverture prochaine sur ce dossier et FO attend de manière imminente une réponse! Si la réponse enfin officielle devait être négative, FO engagera un dossier au contentieux.

Manifestement, ce ministère n'a toujours pas pris la mesure de l'impatience légitime des personnels. Sur certains de ces dossiers, l'attentisme du gouvernement peut s'apparenter à une tentative de pourrissement que FO condamne. La Fédération FO des personnels des Services Publics et de Santé avertit le gouvernement du danger à ne pas répondre aux revendications des personnels dans des établissements hospitaliers, sociaux et médico-sociaux qui ne tiennent que par le dévouement de ceux qui sont encore restés!

Concernant les salaires, et faisant suite à notre mobilisation du 17 novembre, la Fédération et la Confédération FO sont en discussion pour que la « clause de revoyure », qui n'existe pas en tant que telle dans la fonction publique, soit lancée... à suivre.

Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org fo.sante-sociaux@fosps.com fo.territoriaux@fosps.com

Tél.: 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome 75017 PARIS Le secrétariat fédéral

Paris, le 24 novembre 2022